



POLE / SERVICE : Secrétariat Général

AUTEUR(S) : Service admissions

DIFFUSION : Candidats à l'entrée en formation
ASS-EJE-ES-ETS

DATE : 19 novembre 2016

Epreuve écrite d'admissibilité : Résumé et argumentaire (durée 3 heures)

Face à la pauvreté, on « sent un vent mauvais »

Les incendies volontaires contre les centres d'accueil ou la baisse des subventions aux associations trahissent un rejet grandissant du pauvre et du migrant.

Le mot a été officiellement retenu par ATD Quart Monde, après un sondage auprès de ses militants, et lancé le 17 octobre à l'occasion de la journée mondiale du refus de la misère : la « pauvrophobie », ou rejet du pauvre. Le phénomène n'est pas nouveau, mais il s'installe dans la société française et se manifeste de plus en plus visiblement dans le comportement des riverains, des collectivités locales et des administrations.

Ce même 17 octobre, à l'aube, un feu dont l'origine criminelle ne fait guère de doute visait le futur centre d'hébergement des sans-abri, qui doit ouvrir début novembre dans le 16^{ème} arrondissement de Paris, en lisière du bois de Boulogne. Le même jour, le centre de secours populaire de Montreuil (Seine Saint-Denis) était, à son tour, ravagé par un incendie : là aussi, des traces d'effraction et la découverte de deux départs de feu laissent supposer un acte intentionnel. La série avait débuté à Forges les Bains (Essonne), où un centre d'accueil des migrants a été incendié, dans la nuit du 5 au 6 septembre. Le 24 octobre, enfin, le nouveau centre d'accueil et d'orientation destiné à recevoir les migrants en provenance de Calais, à Loubeyrat, dans le Puy de Dôme, a été endommagé plus légèrement.

« On sent un vent mauvais, un effritement des valeurs de l'hospitalité et de solidarité », témoigne Florent Gueguen, délégué général de la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (Fnars). « On ne sait pas si les politiques relaient l'opinion publique ou s'ils l'alimentent, mais leurs discours culpabilisent les pauvres, les migrants, les bénéficiaires du RSA ou les sans-abri, tous confondus, et les désignent de plus en plus comme des assistés qui profiteraient du système », confirme Claire Hédon, présidente du mouvement ATD Quart Monde.

Ce regard de plus en plus dur sur la pauvreté, le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc) le mesure à travers ses enquêtes, menées deux fois par an depuis 1978 :

« En temps normal, les opinions sont très sensibles au contexte économique. Lorsque le taux de pauvreté monétaire augmente, les Français font majoritairement preuve d'empathie envers les plus démunis, considérant que ces personnes n'ont pas eu de chance pour s'en sortir ». C'était, par exemple, le cas lors de la précédente crise économique de 1993-1995, observe Sandra Hoibian, directrice du pôle évaluation et société du Crédoc. Mais la crise de 2008 a été, de ce point de vue, atypique : l'opinion se montre plus sévère envers les catégories modestes, enjointes de prendre en main leur destin, à surmonter elles-mêmes leurs difficultés. »

Ainsi 36% de la population (enquête de juin auprès de 3 000 personnes) considèrent que les personnes pauvres « n'ont pas fait d'effort pour s'en sortir », alors qu'ils n'étaient que 25% en 1995, dans une période où le taux de pauvreté était comparable à celui d'aujourd'hui.

La massification de la précarité comme le disent les travailleurs sociaux, crée de l'anxiété. La « pauvrophobie » a toujours existé chez les riches comme chez les catégories modestes. Ce qui change, c'est qu'elle s'exprime plus ouvertement, et que les opposants à ce rejet des pauvres sont plus silencieux, protestent moins souvent.

La « Pauvrophobie » prend des formes très concrètes. Certaines villes font preuve d'imagination pour décourager ceux qu'elles considèrent comme « indésirables », rendant, par exemple, le mobilier urbain hostile dans les rues et les transports, comme Angoulême et ses bancs grillagés, qui ne peuvent plus accueillir personne. « On ne sait plus où dormir, on nous chasse de la gare, à Mulhouse, le soir à coups de pieds », témoignait une jeune africaine, lors du colloque organisé, à Paris, le 21 octobre, par la fondation Abbé-Pierre et la Fnars. L'été, les arrêtés anti-mendicité se multiplient dans les villes touristiques. Depuis 2015, de nombreuses fermetures de bains-douches s'ajoutent aux difficultés des personnes à la rue.

Des collectivités territoriales durcissent l'octroi de leurs aides. Le conseil départemental des Yvelines a, durant l'été 2015, réduit de 40% les subventions aux associations qui accompagnent les bénéficiaires du RSA ; le département du Bas-Rhin a, en février, fermé les places d'hébergement ; la région Ile-de-France, a retiré le tarif réduit du passage Navigo (17 euros au lieu de 73 euros) aux bénéficiaires de l'aide médicale de l'Etat, destinée aux sans-papiers.

Des communes s'estimant submergées refusent insidieusement de domicilier les sans-abri, c'est-à-dire de leur fournir une boîte postale. La domiciliation est un droit opposable introduit par la loi Boutin de 2007, et le droit au logement aussi, quant à lui introduit par la loi Borloo de 2009 à la suite du campement du canal de Saint-Martin et du mouvement conduit par Augustin Legrand, à Paris.

Mais les droits sont à la charge de l'Etat, qui a du mal à les imposer aux collectivités locales. Les seules règles qui s'imposent aux communes sont la création de places d'hébergement ou de terrains d'accueil pour les gens du voyage. Pour ce qui est de la scolarisation, c'est un droit qui doit être mis en œuvre par les municipalités et les préfets font preuve de vigilance et forcent les communes à le respecter

Selon un article et une interview d'Isabelle Rey-Lefevre, Le Monde 31/10/2016

Consigne :

- 1- Vous résumerez en 12 lignes maximum les idées essentielles du texte.
 - 2- « **Le rejet du pauvre n'est pas nouveau, mais il s'installe dans la société française et se manifeste de plus en plus visiblement dans le comportement des riverains, des collectivités locales et des administrations** ».
- En vous appuyant sur vos connaissances et/ou votre expérience et en référence aux réalités actuelles, vous élaborerez un argumentaire structuré (3 pages minimum)

Épreuve notée sur 40 :

Résumé sur 20 points :

- Compréhension du texte (8 points)
- Capacités de synthèse et de concision (8 points)
- Capacités de rédaction (4 points)

Argumentaire sur 20 points :

- Capacités à se situer par rapport à la problématique, à émettre des hypothèses, à construire un raisonnement et à organiser ses idées (5 points)
- Capacités à énoncer une position (5 points)
- Capacités à mobiliser des connaissances, niveau d'information et culture générale (5 points)
- Expression écrite : style, orthographe... (5 points)

